Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 64 (1972)

Heft: 12

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 22.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



Nº 12 Décembre 1972 64° année

Allocution du Conseiller fédéral H.P. Tschudi au 41° congrès de l'Union syndicale suisse à St-Gall, le 26 octobre 1972

I. Introduction

Au nom du Conseil fédéral, je vous présente nos vœux les meilleurs pour le succès de votre 41° congrès. J'exprime l'espoir que les décisions que vous prendrez permettront que le travail syndical continue à être efficace. Le gouvernement fédéral attache beaucoup d'importance à des contacts permanents et étroits avec les partenaires sociaux. C'est pourquoi je suis heureux d'avoir l'occasion de remercier l'Union syndicale suisse pour sa collaboration avec les autorités fédérales, empreinte de compréhension et de confiance.

C'est un grand plaisir pour moi que vous soyez réunis à Saint-Gall, la métropole de l'industrie, du commerce et des transports de la Suisse orientale. L'Université de cette ville porte le nom de «Ecole des hautes études économiques et sociales». Elle s'est donné pour tâche de développer particulièrement l'enseignement et la recherche en matière de sciences sociales. C'est pourquoi, des travaux scientifiques de cette haute école traitent de l'activité des syndicats. Ceux-ci, de leur côté, peuvent retirer de nombreux avantages des enquêtes de l'Université. Les contacts entre science et pratique sont dans l'intérêt des deux parties; en matière de sciences sociales, ils apparaissent indispensables.

Le 3 décembre, les citoyens et citoyennes devront prendre des décisions sur deux sujets de la plus grande importance pour notre avenir: l'accord entre la Suisse et la CEE et l'article constitutionnel sur la prévoyance vieillesse, survivants et invalidité. C'est la raison pour laquelle je désire vous exposer quelques idées surtout sur ces deux problèmes puis, pour terminer, dire quelques mots sur deux autres sujets qui vous intéressent aussi: l'assurance-maladie et les articles sur la formation.